

Document de Synthèse



Le présent document de synthèse n'a qu'une valeur informative et ne saurait être utilisé en lieu et place des rapports de diagnostics réglementaires prévus dans le cadre de l'article L271-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation

Désignation

Désignation du Bien :

N° : 3672-DD-SCI CLISSON IMMO

Type de bâtiment : Locaux à usage professionnel

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Diagnostiqueur : ADN17 - Mr DEGOUVE David

Date : 11/06/2024

**Adresse : 20 Place Charles De Gaulle
17138 PUILBOREAU**

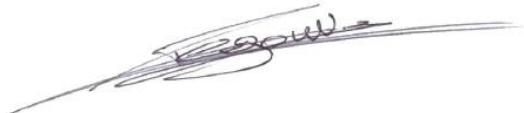
Désignation du Propriétaire :

Nom : SCI CLISSON IMMO Rep/Mme CLISSON

Nathalie

**Adresse : 20 rue du Marais
85400 SAINTE-GEMME-LA-PLAINE**

Signature :



Liste des Diagnostics

Types de diagnostics	Oui	Non	Durée de validité	Conclusion
Etat du bâtiment relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.
Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Permis de construire > 1997
Constat des risques d'exposition au plomb	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Non soumis à la réglementation
Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 ans	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> </div> <div style="flex: 1; text-align: right;"> <p>Bâtiment économe ≤ 30 A 31 à 90 B 91 à 170 C 171 à 270 D 271 à 380 E 381 à 510 F > 510 G Bâtiment énergivore</p> </div> </div> <div style="flex: 1; text-align: center;"> <p>Bâtiment</p> <p>135 kWh_{EP}/m².an</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: right;"> <p>Faible émission de GES ≤ 3 A 4 à 10 B 11 à 25 C 26 à 45 D 46 à 70 E 71 à 95 F > 95 G Forte émission de GES</p> </div> </div> </div>
Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Non soumis à la réglementation
Etat de l'installation intérieure d'électricité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Non soumis à la réglementation
Attestation de surface	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Non soumis à la réglementation
Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 mois	<p>Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Situé dans une zone de sismicité : <input checked="" type="checkbox"/> zone 3 (modérée)</p> <p>Situé dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Plan d'Exposition au bruit : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (si oui zone)</p>

Réerves :

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents

DATE : Le 11/06/2024